

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la commune de VITRY-EN-ARTOIS s'est réuni en salle de conseil sous la présidence de Monsieur Pierre GEORGET, Maire, en suite de la convocation du 6 février 2025.

Présents : Pierre GEORGET, Maire - Catherine VESIEZ, Rodrigue VOOGT, Sylviane DURAK, Francis RICHARD, Maryse DUEZ, Didier DAVOINE, Sylvette HENNEBIQUE, Adjoint au Maire - Jean-Jacques THOMAS, Sylvie LEFEBVRE, Sylvie JONIAUX, Jean-Marie BLASSELLE, Louis FAVREUIL, Jean-Noël ROCHE, Franck CAPELLE, Corinne LANSIAU, Véronique DELCOURT, Aurélien DUMONT, Philippe PALASCINO, Benoit RINNER, Thérèse MARECHAL

Absents Excusés avec pouvoir : Agnès LEDE à Sylvie LEFEBVRE, Alain BOILEUX à Francis RICHARD, Christelle BRASDEFER à Pierre GEORGET

Absents sans pouvoir : Sandrine CARPENTIER-METAY, Marine WIATRAK.

♦ - ♦ - ♦ - ♦

Monsieur Pierre GEORGET, Maire, accueille l'assemblée délibérante et rappelle l'ordre du jour.

Monsieur Pierre GEORGET, Maire, désigne Monsieur Benoit RINNER pour les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Benoit RINNER, secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

- Le Compte Rendu du Conseil Municipal 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1. Création d'un poste dans la filière technique au cadre d'emploi des adjoints techniques et agent de maîtrise aux services techniques **Intervenant : Philippe PALASCINO**

Les services techniques font appel à des prestataire lors des besoins d'entretien dans le domaine de la plomberie. La plupart des interventions techniques sont dans la réaction face aux besoins. Afin de travailler dans l'anticipation et d'optimiser la gestion du patrimoine communale, il apparait nécessaire de procéder au recrutement d'un agent spécialisé en plomberie.

Il s'avère qu'il s'agit d'un métier sous tension. Une procédure de recrutement fin 2024 d'un agent contractuel n'a pas abouti.

La création d'un poste avec une possibilité de rémunération attractive permettra à la commune d'augmenter les possibilités de recrutement d'un agent qualifié et expérimenté.

Le besoin est fonctionnel et répond à une mission de service public. Il est reconnu que ces missions sont inscrites dans la pérennité (fiche de poste en annexe). Il conviendrait de considérer cet emploi comme permanent.

Dans la fonction publique territoriale, un poste répondant à un besoin permanent doit faire l'objet d'une procédure de création d'emploi afin de recruter prioritairement un fonctionnaire.

Au regard des missions de ce poste, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur :

- L'opportunité de création de poste,
- Des éventuels aménagements de la fiche de poste,
- Du cadre d'emploi et du grade.

Il est rappelé qu'un recrutement d'agent titulaire est réalisé à l'appui de :

- Une délibération de création de poste,

- Sur le site emploi-territorial :
 - Une déclaration d'opération,
 - Une déclaration de vacance de poste,
 - Un appel à candidature,
- Choix et nomination par arrêté municipal du candidat retenu.

En cas d'approbation pour un adjoint technique, le tableau des effectifs au 31 décembre 2025 serait modifié comme suit :

Filière technique	Effectif actuel	Effectif à la date de nomination
Agent de maîtrise	0	1
Adjoint technique territorial	2	3
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	5	6
Adjoint technique territorial 1 ^{ème} classe	5	6

Avis favorable des membres du Comité Social Territorial (CST) en date du 06 février 2025.

Avis favorable de la commission communale « cohésion sociale et administration générale ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
24 votes favorables.**

DECIDE la création d'un emploi d'agent technique spécialisé en plomberie à temps complet à compter du 17 février 2025, pour les fonctions précisées dans la fiche de poste annexée à la présente délibération.

PRECISE que cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques ou d'agents de maîtrise.

PRECISE qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

PRECISE que l'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence à l'un des grades relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques ou d'agents de maîtrise.

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus budget primitif.

2. Appel aux dons financiers de Monsieur David LISNAR, Président de l'Association des Maires de France pour financer les opérations de secours et d'aides à Mayotte
Intervenant : Thérèse MARECHAL

Par mail reçu le 17 décembre 2024, le Président de l'AMF lance un appel aux dons financiers auprès des habitants et collectivités victimes des sinistres à Mayotte.

Afin de les aider à faire face aux conséquences humanitaires, sécuritaires, sanitaires et matérielles catastrophiques, une aide financière peut être versée.

Un dispositif de veille et de soutien « Solidarité AMF/Mayotte » est déployé avec un ensemble de maires et d'associations présentes sur place.

Un dispositif de dons dédié est mis en place et les collectivités territoriales peuvent y contribuer.

Cependant, une délibération reste un prérequis dans cette situation afin de pouvoir verser une aide.

Les crédits du chapitre 65 - article 6574 - subventions de fonctionnement aux associations peuvent être ouvert par délibération.

A titre d'exemple sur ce qui s'est réalisé afin d'aider la protection civile lors des inondations de 2023, une aide exceptionnelle de 1000€ a été versée.

L'ensemble des membres de la commission propose le montant de l'aide à 1 000 euros.

Avis favorable de la commission communale « cohésion sociale et administration générale ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
24 votes favorables.**

DECIDE d'octroyer une aide financière de 1000€ à l'Association des Maires de France.

PRECISE que les crédits seront prévus au budget primitif 2025 au chapitre 65.

Intervention de Monsieur Pierre GEORGET :

Je souligne le joli geste de solidarité et de fraternité de la part des membres du conseil municipal, des vitryennes et vitryens pour nos compatriotes de Mayotte. Merci beaucoup chers collègues et merci au nom de la commune.

**3. Rapport d'Orientations Budgétaires
Intervenant : Catherine VESIEZ**

Consultation du document en annexe

Avis favorable de la commission communale « cohésion sociale et administration générale ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
24 votes favorables.**

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DO3) de la Ville de Vitry-en-Artois pour l'exercice 2025 dans le cadre de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025.

Intervention de Monsieur Pierre GEORGET :

Les communes subissent un contexte national et international très incertain. Nous, les communes, ne sommes pas responsables du déficit de 5 milliards. Au contraire, à travers un seul exemple, l'Etat doit au Département du Pas-de-Calais 67 millions d'euros. Les collectivités locales subissent les dégradations financières et comme l'a rappelé le Directeur Général des Services, en 2023 des dépôts de demande de subvention au titre du Fonds vert n'ont toujours pas reçu à ce jour de réponse. Cette situation est honteuse !

**4. Convention d'accès des bibliothèques de proximité aux services de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais
Intervenant : Sylvie LEFEBVRE**

Le nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique dans le département du Pas-de-Calais a été voté le 24 juin 2024.

Ainsi les bibliothèques sont classées selon le niveau de service offert à la population qu'elles desservent et en fonction des conditions matérielles et des moyens humains dont elles disposent.

4 catégories :

- Bibliothèque structurante
- Bibliothèque de proximité
- Bibliothèque relais
- Point lecture

La médiathèque Louis Aragon de Vitry-en-Artois est classée en bibliothèque de proximité. A cette occasion, elle est éligible aux subventions départementales sous réserve de satisfaire aux minima requis et bénéficie des services départementaux adaptés à ses moyens et conditions de fonctionnement.

Il est précisé qu'à tout moment la médiathèque peut basculer de catégorie lorsque ses conditions matérielles et moyens humains viennent à augmenter ou diminuer.

Avis favorable de la commission communale « vie scolaire, jeunesse et culture ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
24 votes favorables.**

AUTORISE monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais, valables à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2028.

RAPPELLE que les dépenses afférentes à ces conventions seront inscrites au budget.

5. Participation des familles aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (matin et soir) Intervenant : Corinne LANSIAU

La commune applique actuellement une tarification dégressive suivant les fratries pour les accueils périscolaires du matin et du soir.

Or, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a indiqué l'obligation d'appliquer un tarif dégressif en fonction des ressources pour ces temps périscolaires dans le respect de la convention « PSO » (Prestation de Service ordinaire).

Il est donc demandé aux membres de la commission de réétudier une tarification suivant les ressources des familles pour ces temps d'accueil de loisirs périscolaires matin et soir.

Au regard des tarifications déjà appliquées suivant les ressources pour les ALSH petites et grandes vacances et pour maintenir une tarification cohérente sur l'ensemble des participations familiales, il est proposé de garder les mêmes Quotients familiaux comme suit :

	Quotient Familial < 1500 €		Quotient Familial > 1500 €	
	1 ^{er} enfant	A compter du 2 ^{ème}	1 ^{er} enfant	A compter du 2 ^{ème}
Accueils péri et extrascolaires (matin et soir)				
Tarif unique à la demi-heure	0.50 €	0.40 €	0.55 €	0.45 €

Avis favorable de la commission communale « vie scolaire, jeunesse et culture ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
24 votes favorables.**

DECIDE la tarification des temps de garderie pour l'année 2025 comme décrit ci-dessus.

**6. Participations liées au voyage des aînés
Intervenant : Véronique DELCOURT**

La Ville de VITRY-EN-ARTOIS organise une sortie annuelle des aînés. Celle-ci aura lieu vers le mois de septembre 2025.

Pour mémoire, il a été voté en 2022 :

- la participation des aînés résidents à VITRY-EN-ARTOIS à 39 euros par personne,
- la prise en charge du reste à charge pour les aînés résidents à VITRY-EN-ARTOIS par la Commune,
- la prise en charge du transport par la Commune.
- La participation des aînés résidents hors de Vitry en Artois à 49 euros sous conditions.

Les membres de la commission ont statué sur :

- la participation des aînés (60 ans et plus) résidents à VITRY-EN-ARTOIS à 40 euros par personne,
- la prise en charge du reste à charge pour les aînés résidents à VITRY-EN-ARTOIS par la Commune,
- la prise en charge du transport par la Commune.
- La participation des aînés (60 ans et plus) résidents hors de Vitry en Artois à 45 euros sous conditions (priorité aux Vitryens).

Les dépenses nécessaires seront inscrites au budget 2025.

Les sommes seront versées dans les caisses du receveur Percepteur d'Arras.

En cas de désistement éventuel pour force majeure et justificatif, il pourrait être procédé au remboursement des sommes versées.

Avis favorable de la commission communale « festivités locales et liens intergénérationnels ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
24 votes favorables.**

FIXE la participation des aînés vitryens (60 ans et plus) à 40 Euros par personne, la prise en charge par la commune du « reste à charge » pour les participants vitryens, la participation des aînés résidents hors de Vitry-en-Artois à 45 euros sous conditions et priorité aux Vitryens.

PRECISE en cas de désistement éventuel pour force majeure et sous justificatif, il pourra être procédé au remboursement des sommes versées.

MAINTIENT la prise en charge du transport par la Commune.

PRECISE que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Compte-rendu des décisions directes du Maire et/ou des adjoints

001-2025-DD	Contrat de maintenance du logiciel portail familles PWA entre la société Abelium collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
002-2025-DD	Contrat d'hébergement de l'application portail familles PWA entre la société Abelium collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
003-2025-DD	Contrat de licence de mise à disposition du logiciel portail familles PWA entre la société Abelium collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
004-2025-DD	Convention d'objectifs et de financement, avenant intégrant les mesures nouvelles prévues par la CTG 2023 – 2027 pour les séjours de vacances entre la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Mairie de Vitry en Artois
005-2025-DD	Convention d'objectifs et de financement pour le Fonds de modernisation EAJE PSU pour la Crèche Jacques Brel entre la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Mairie de Vitry en Artois
006-2025-DD	Convention pour le séjour d'été 2025 entre Mer et Montagne et la ville de Vitry en Artois
007-2025-DD	Convention pour le séjour d'hivers entre l'ADAV et la ville de Vitry en Artois
008-2025-DD	Convention de partenariat – Accueil d'un spectacle de la Saison Intercommunale entre la Communauté de Communes Osartis Marquion et la Mairie de Vitry en Artois pour le spectacle « Bouche-là » prévu le jeudi 23 janvier 2025 en salle polyvalente
009-2025-DD	Convention d'objectif et de financement pour les ALSH Périscolaire entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Mairie de Vitry en Artois
010-2025-DD	Contrat de licence de mise à disposition du logiciel MODULO TAB et du logiciel MODULO BORNE entre la société Abelium Collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
011-2025-DD	Contrat de maintenance du logiciel DOMINO WEB 2 entre la société Abelium Collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
012-2025-DD	Contrat de maintenance du logiciel MODULO BORNE et matériel entre la société Abelium Collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
013-2025-DD	Contrat de maintenance du logiciel MODULO TAB et matériel entre la société Abelium Collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
014-2025-DD	Contrat d'hébergement de l'application DOMINO WEB 2 entre la société Abelium Collectivités et la Mairie de Vitry en Artois
015-2025-DD	Contrat de licence de mise à disposition du logiciel DOMINO WEB 2 entre la société Abelium Collectivités et la Mairie de Vitry en Artois

INFORMATIONS

Association Foncière de Remembrement (AFR)

Intervenant : Pierre GEOERGET

Courrier de Monsieur Jean-Louis FREMY en date du 16 décembre 2024 nous annonçant l'arrêt de ses fonctions de secrétaire administratif de l'Association au 31 décembre 2024.

Intervention de Pierre GEORGET :

Monsieur Jean-Louis FREMY a quitté la commune et profite de sa retraite. J'ai missionné Louis FAVREUIL pour préparer sa succession. L'AFR représente 37 kilomètres de chemins. Elle gère les parts de marais et doit recouvrir les taxes. Elle est composée d'agriculteurs, élus de la chambre de l'Agriculture.

Vente en bloc de logements ICF Habitat Nord

Intervenant : Catherine VESIEZ

1. Courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais en date du 16 décembre 2024 nous informant la renonciation au droit de préemption afin que la cession d'ICF Habitat au profit de la Société Immobilière Grand Hainaut ait lieu dans les meilleurs délais.
2. Courrier de la Société ICF Habitat Nord Est en date du 23 décembre 2024 nous informant la cession en bloc de notre résidence de 38 logements individuels sur notre commune à un autre bailleur social.

Versement de la la Taxe Inférieure de consommation finale sur l'électricité (TICFE)

Intervenant : Catherine VESIEZ

Courrier de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais en date du 02 décembre 2024 nous informant du versement de 22 653,06 Euros pour le trimestre 3 de l'exercice 2024.

Recensement de la population

Intervenant : Catherine VESIEZ

Courrier de la Direction régionale des Hauts-de-France de l'INSEE en date du 10 décembre 2024 nous informant de la population de référence au 1^{er} janvier 2025 est de 4890 habitants sur notre commune.

Logements locatifs sociaux

Intervenant : Catherine VESIEZ

Courrier de la Préfecture du Pas-de-Calais en date du 19 décembre 2024 nous informant qu'à la date du 1^{er} janvier 2024 le nombre de logements sociaux sur la commune de Vitry en Artois s'élève à 363.

Question de Pierre GEORGET :

Peut-on me dire le nombre de logements manquants ?

Réponse de Catherine VESIEZ :

34 logements. La commune est carencée et subit donc une amende de +150 % soit 12 k€ de prélèvement. Des projets arrivent sur la commune et devraient permettre d'atteindre l'objectif du taux obligatoire de logements sociaux

Pierre GEORGET :

560 communes en France n'ont pas atteint ce taux (cf Loi SRU).

Catherine VESIEZ :

Vitry est prête à accueillir des logements locatifs et sociaux. Exemple : la résidence la Plate Pierre. La commune n'émet pas d'avis négatif sur ce type de projet.

Assurance Groupama Nord Est

Intervenant : Catherine VESIEZ

Courrier de Groupama en date du 24 janvier 2025 nous informant du règlement de l'indemnité d'un montant de 475,39 euros suite au choc de véhicule sur clôture en date du 31 aout 2024.

Fiscalisation de la contribution de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) 2025

Intervenant : Francis RICHARD

Courrier du SIDEN SIAN en date du 13 janvier 2025 nous informant que la cotisation 2025 sur la DECI est d'un montant de 24 185,00 euros (5 €TTC x nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2024).

Intervention de Pierre GEORGET :

La commune aurait pu décider autrement et mettre les vitryens à contribution. Or la commune prend à sa charge cette dépense de 4 890 habitants X 5 euros

Intervention de Catherine VESIEZ :

Notre souhait est de préserver le pouvoir d'achat de nos administrés.

REMERCIEMENTS

Action durant le Mandat de Maire

Mail du Docteur Bernard DUPRES en date du 15 janvier 2025 remerciant la commune pour le déploiement de la préservation du monument de la crypte des décapités de Munich et le maintien de leur souvenir.

Lecture de Pierre GEORGET :

Bonjour Monsieur le maire,

C'est avec émotion et tristesse que j'apprends que nous mettez un terme à votre mandat de Maire. Je vous remercie tant en mon nom que celui de ma sœur Françoise et de mon frère Marc, pour toute l'énergie et les moyens que vous avez déployés pour la préservation du monument de la Crypte des Décapités de Munich et le maintien de leur souvenir.

La marche est haute pour votre succession. Je ne doute pas que vous aurez toujours un œil sur le futur. Prenez soin de vous.

Avec toute ma gratitude et mes salutations les plus respectueuses.

Docteur Bernard DUPRES.

Cérémonie des vœux

Remerciements du secours catholique et de Madame Denise CARON

Intervention de Pierre GEORGET :

Je remercie Catherine VESIEZ pour la mise à l'honneur des associations caritatives.

Colis des aînés

Remerciement de :

- Madame Marie-Louise GELLEZ
- Madame Marie GOBE
- Monsieur et Madame Bernard et Brigitte LEROY
- Monsieur et Madame Jean-Pierre et Marie-Mad DAUSSY
- Madame DEROUBAIX
- Monsieur le Docteur Jacques LIETAR
- Monsieur René HULOT

Intervention de Pierre GEORGET :

C'est une question d'affection envers nos aînés. Le colis est très apprécié de tous. Cette opération date de plusieurs années, à poursuivre car on n'oublie pas nos aînés.

Remise Médaille de la ville

Remerciement de Monsieur et Madame Bernard et Agnès CORENFLOS PRINGET

Célébration de la Sainte Geneviève

Remerciement du Colonel Olivier ALARY pour l'organisation et la mise à disposition des services pour la cérémonie de la Saint Geneviève, Sainte patronne des gendarmes.

Lecture de la lettre par Pierre GEORGET :

Monsieur le Maire,

Le vendredi 17 janvier 2025, le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais célébrait Sainte-Geneviève, Sainte Patronne des gendarmes à Vitry-en-Artois.

Dans le cadre de cette cérémonie, vous avez bien voulu nous accueillir et mettre à la disposition du groupement vos infrastructures ainsi que certains de vos personnels, notamment votre police municipale.

A tous les égards, je tenais à vous remercier, ainsi que votre équipe, d'avoir permis que cette cérémonie se déroule dans les meilleures conditions possibles et qu'elle s'inscrive comme un moment marquant pour les gendarmes du Pas-de-Calais.

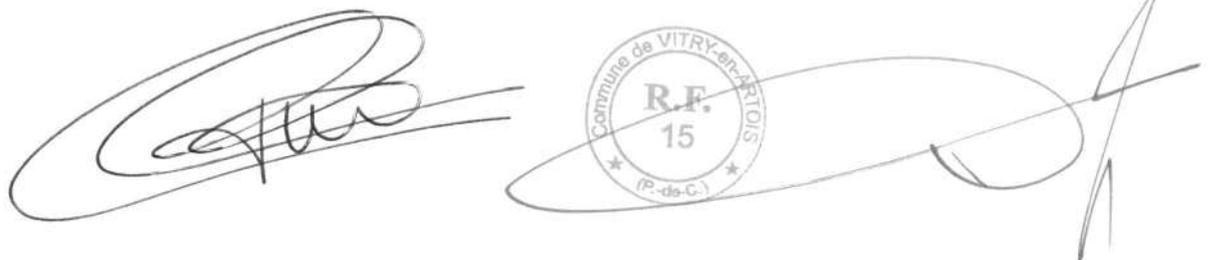
Sensible à votre engagement auprès de notre institution, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé : Colonel Oliver ALARY

Avec annotation : Vraiment très touché par votre accueil chaleureux des gendarmes du Pas-de-Calais.

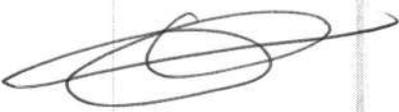
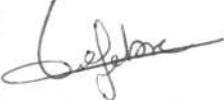
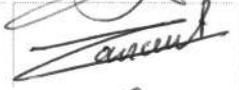
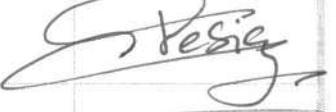
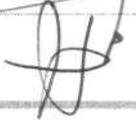
Le secrétaire de séance,
Benoit RINNER

Le Maire,
Pierre GEORGET

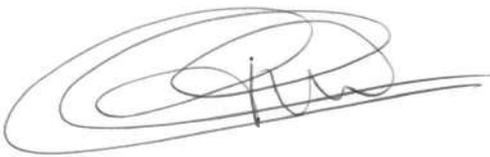
The image shows two handwritten signatures and an official stamp. On the left is the signature of Benoit Rinner. In the center is a circular official stamp for the 'Commune de VITRY-en-ARTOIS' with 'R.F. 15' and '(P.-de-C.)' in the center. On the right is the signature of Pierre Georget.

CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 – 18H00

BLASSELLE Jean-Marie		JONIAUX Sylvie	
BOILEUX Alain (pouvoir à Francis RICHARD)		LANSIAU Corinne	
BRASDEFER Christelle (pouvoir à Pierre GEORGET)		LEDE Agnès (pouvoir à Sylvie LEFEBVRE)	
CAPELLE Franck		LEFEBVRE Sylvie	
CARPENTIER-METAY Sandrine		MARECHAL Thérèse	
DAVOINE Didier		PALASCINO Philippe	
DEL COURT Véronique		RICHARD Francis	
DUEZ Maryse		RINNER Benoit	
DUMONT Aurélien		ROCHE Jean-Noël	
DURAK Sylviane		THOMAS Jean-Jacques	
FAVREUIL Louis		VESIEZ Catherine	
GEORGET Pierre		VOOGT Rodrigue	
HENNEBIQUE Sylvette		WIATRAC Marine	

Le secrétaire de séance,
Benoît RINNER




Le Maire,
Pierre GEORGET

